

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2015

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 28/09/2015

Date d'affichage : 28/09/2015

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quinze,
Le sept octobre à 20 h 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR,
Jean-François LAHAYE, Adjoint – Christophe CAILLOT –
Bernard CHARDOT - Christel COUPPEY – François-Xavier
COUPPEY - Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT –
Bernard OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Sylvain LACOUR

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de réunion du conseil du 2 septembre 2015, qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2015-42

Convention containers textile

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer une convention avec le Relais Enfant pour déposer un conteneur textile dans le bourg d'Helleville, sur la parcelle cadastrée A413. Le Relais Enfant est autorisé à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement de 2 m2 mis à sa disposition sur la parcelle A413 afin d'y déposer un conteneur destiné à la récupération des textiles, linges de maison et chaussures. Aucune redevance ni indemnité d'occupation ne sera demandée au Relais Enfant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération 2015-43

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Afin de respecter les obligations d'accessibilité, les gestionnaires d'ERP (Etablissements recevant du Public) avaient l'obligation de déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015, un agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les bâtiments qui ne sont pas encore accessibles.. Ce document correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La Commune de Helleville s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux.

Vu les recommandations faites par le Cabinet VERITAS sur l'accessibilité de la Mairie et de la salle des associations,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de valider le dossier d'Ad'ap comportant la liste des travaux à effectuer sur une durée de 3 ans pour les montants indiqués comme suit :

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2015

Année 1 : 1200 Euros	aménagement sanitaire et signalisation porte vitrée de la Mairie
Année 2 : 3700 Euros	stationnement adapté – seuils et ressauts – accès principal plan incliné
Année 3 : 20 000 Euros	cheminement extérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le dossier d'Ad'ap adressé à la DDTM de Saint Lô le 25 septembre 2015
- Autorise M. le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document relatif à l'agenda d'accessibilité programmée,

Délibération 2015-44

Logement Ecole

Monsieur Lahaye présente un devis de Monsieur Boudier pour la pose d'une prise de courant dans le hall d'entrée du logement de l'école. Le Conseil accepte ce devis d'un montant de 202.25 euros.

Délibération 2015-45

Travaux logement 15A rue de l'église

La locataire demande la pose d'une paroi de douche sur la baignoire de l'appartement en raison des projections d'eau. Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de ces travaux.

Aménagement du rond-point de l'église

L'Agence Technique Départementale a accepté que la Commune aménage le rond-point de l'Eglise.

Délibération n° 2015-46

Remboursement Canton Jeunes

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par Canton Jeunes à la Commune des sommes suivantes :

- 55.75 euros au titre du trop perçu sur les frais de garderie et accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2013/2014
- 1 789.19 euros au titre du trop perçu sur les frais liés au temps d'activité périscolaire pour l'année 2014.

Délibération n° 2015-47

Machine à affranchir

2 devis de location annuelle de machine à affranchir sont présentés au Conseil Municipal :

- 289.20 Euros par Neopost,
- 244.80 Euros par Pitney Bowes

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite et ne retient aucun devis.

Questions diverses

Le Conseil Municipal donnera un avis sur le projet de PLU de la Commune d'Héauville lors de sa prochaine réunion.

Monsieur le Maire évoque la loi Notre et l'évolution des intercommunalités.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion qui s'est tenue pour le Tour de France 2016. La prochaine réunion aura lieu le 9 novembre 2015.